



CSSS-017M  
C. P. PL 103  
Loi réglementer les sites  
de consommation supervisée

# Pour des **services essentiels** ancrés dans une **cohabitation** **harmonieuse**

Mémoire présenté à la Commission  
de la santé et des services sociaux

Dans le cadre des consultations  
particulières et auditions publiques  
sur le Projet de loi n° 103, Loi visant  
principalement à réglementer les  
sites de consommation supervisée  
afin de favoriser une cohabitation  
harmonieuse avec la communauté

Juin 2025

# TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
RECOMMANDATIONS	4
À PROPOS DE LA MAISON BENOIT LABRE	5
UNE RÉPONSE ESSENTIELLE À UNE URGENCE SOCIALE	6
TIRER LES BONNES LEÇONS POUR L'AVENIR	7
CONCLUSION	9
ANNEXES	10
ANNEXES 01 - LETTRES D'APPUI	
ANNEXES 02 - BUDGET DÉMÉNAGEMENT	

# SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Maison Benoît Labre est un organisme communautaire enraciné à Montréal qui œuvre depuis des décennies pour soutenir les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Elle offre un accueil inconditionnel, des services essentiels, des logements de transition, ainsi qu'un accompagnement individualisé pour favoriser l'autonomie, la dignité et la réinsertion sociale. Sa mission repose sur la justice sociale, le pouvoir d'agir, et l'implication communautaire.

Actrice de première ligne dans la lutte contre l'exclusion, elle agit à la fois comme lieu de soutien, de prévention, de cohabitation et d'innovation sociale. La Maison développe aussi des expertises ciblées tout en formant la relève en intervention. Sa vision : créer des milieux de vie sécurisants et humains pour les plus vulnérables, en partenariat avec l'ensemble du réseau social et de santé.

Dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 103, la Maison Benoît Labre souhaite formuler deux recommandations claires et constructives :

01. Que le gouvernement du Québec s'engage à accompagner activement la relocalisation des organismes qui devront déménager leurs services de consommation supervisée en raison des nouvelles dispositions législatives, notamment le critère d'éloignement de 150 mètres des établissements scolaires et de garde.
02. Que le gouvernement prévoit une compensation financière adéquate pour la Maison Benoît-Labre, afin d'assurer la continuité des services essentiels auprès des populations vulnérables, sans interruption ni précarisation accrue.

La Maison Benoît Labre respecte la volonté du gouvernement de légiférer afin d'encadrer l'implantation des sites de consommation supervisée et de favoriser une meilleure cohabitation avec la communauté. Elle reconnaît les défis vécus sur le terrain, les inquiétudes exprimées par la population ainsi que la pression exercée sur les parlementaires pour intervenir. Ces réalités méritent d'être entendues et prises en compte.

Depuis le tout début, notre organisme a agi de manière responsable en travaillant activement à l'acceptabilité sociale du projet, dans un esprit d'écoute et de dialogue. Nous avons mis en place des mécanismes de concertation, instauré des brigades de cohabitation, collaboré avec les citoyens, les commerçants, l'école voisine, ainsi que les partenaires institutionnels du milieu. Nous avons également dû jongler avec une gouvernance fragmentée, mobilisant simultanément le palier municipal, le CIUSSS, la Direction régionale de santé publique, le ministère et le cabinet ministériel.

Malgré notre volonté d'agir en partenaire engagé, les lenteurs administratives et l'absence d'un cadre clair ont entraîné une pression populaire et médiatique considérable sur nos équipes et sur notre capacité à assurer une implantation harmonieuse.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant les nouvelles balises proposées, nous soumettons ces recommandations dans un esprit de solution. Il s'agit de garantir que les organismes visés par le projet de loi puissent se conformer aux exigences gouvernementales sans compromettre leur mission sociale, ni provoquer de rupture dans les services de réduction des méfaits.

# RECOMMANDATIONS

## 01. Que le gouvernement joue un rôle actif dans la relocalisation de la Maison Benoit-Labre, exproprié par le projet de loi

- La Maison Benoît Labre, après près d'une décennie de démarches soutenues par la Ville de Montréal pour établir ses services de consommation supervisée, recommande que le gouvernement du Québec amende l'article 15 du projet de loi (ou toute autre disposition jugée appropriée) afin de prévoir un accompagnement structuré pour la relocalisation des organismes réputés autorisés, mais contraints de déménager – notamment en raison du seuil de 150 mètres autour des écoles, garderies et CPE.
- L'objectif est simple : éviter toute rupture de services auprès des populations vulnérables. Si le gouvernement entend mieux encadrer les services de réduction des méfaits, il doit également assumer la responsabilité de soutenir ceux qui en assurent la prestation sur le terrain.
- La Maison Benoît Labre est disposée à collaborer activement à cette démarche pour répondre aux préoccupations du Sud-Ouest.
- Malgré le délai de quatre ans présentement inscrit au projet de loi, la Maison Benoit-Labre est disposée à déménager avant ce délai si un lieu est trouvé.

## 02. Que le gouvernement compense financièrement la Maison Benoit-Labre pour le déménagement et les frais afférents.

- L'acquisition et l'adaptation d'un nouveau local – en particulier pour offrir un service d'inhalation supervisée – engendrent des coûts importants, exacerbés par l'instabilité du cadre de planification actuel. Pour la Maison Benoît Labre, ces frais sont estimés à 6,6 M\$.
- Nous recommandons donc que l'article 15 du projet de loi (ou toute autre disposition pertinente) soit amendé pour inclure une disposition de compensation financière aux organismes qui devront déménager en raison des nouvelles restrictions.
- Avec des finances déjà sous pression, absorber l'entièreté des frais de déménagement et d'améliorations du prochain local n'est pas possible pour la Maison Benoit-Labre. Le support du gouvernement est essentiel pour éviter une rupture de services, ou la fermeture de l'organisme.
- Soutenir financièrement un organisme communautaire exproprié par une nouvelle loi du gouvernement du Québec est légitime. Son contraire créerait un précédent dangereux pour tous les organismes communautaires du Québec.

# À PROPOS DE LA MAISON BENOÎT LABRE

Implantée dans le Sud-Ouest de Montréal depuis plus de 70 ans, la Maison Benoît Labre est un acteur incontournable de la lutte contre l'itinérance et l'exclusion sociale. Elle se définit comme un lieu d'accueil communautaire chaleureux et inclusif, destiné aux personnes vivant en situation de grande précarité. Sa mission repose sur un engagement profond envers la justice sociale, le renforcement du pouvoir d'agir et l'accompagnement vers une plus grande autonomie.

Les actions de la Maison s'inspirent de valeurs fondamentales : le respect, l'inclusion, la justice sociale, l'intégrité, l'égalité et l'ouverture. Ces principes guident au quotidien son travail auprès des personnes marginalisées et structurent l'ensemble de ses services et de ses pratiques. Dans un esprit de solidarité, l'organisme œuvre à créer des environnements sûrs et dignes pour les individus souvent laissés en marge du système.

La Maison offre une gamme intégrée de services : repas, soutien psychosocial, l'Halte-Répît ouvert 24/7, unités de logement de transition et de longue durée, services d'intervention mobile et, plus récemment, un site de consommation supervisée incluant le premier espace d'inhalation supervisée à Montréal. Elle agit également en prévention, en réinsertion sociale et en réduction des méfaits, avec une approche centrée sur la personne et ses besoins.

Consciente de la complexité des trajectoires vécues par sa clientèle – souvent aux prises avec la consommation, des enjeux de santé mentale, l'itinérance chronique ou l'isolement – la Maison Benoît Labre privilégie un accompagnement global et individualisé.

Enfin, la Maison est aussi un milieu de stage reconnu, jouant un rôle formateur auprès de la relève en intervention sociale. Par son approche collaborative et son enracinement dans le milieu, elle demeure un partenaire de confiance pour les institutions, les chercheurs et les décideurs engagés dans la transformation sociale.

# UNE RÉPONSE ESSENTIELLE À UNE URGENCE SOCIALE

Dans un contexte de besoins criants dans le Sud-Ouest de Montréal, la Maison Benoît Labre a entrepris, avec l'appui de la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSPM), les démarches nécessaires pour intégrer un service de consommation supervisée et de vérification des drogues à son offre de services.

Cette initiative s'inscrit dans une logique de réduction des méfaits, afin de répondre de manière concrète à la crise des surdoses et à la dégradation des conditions de vie dans l'espace public.

Ce service vise à réduire la consommation de substances dans les lieux publics – parcs, rues, installations municipales – en offrant aux personnes un environnement encadré, sécuritaire et supervisé. L'approche permet de limiter les surdoses, de prévenir la transmission de maladies et d'assurer une meilleure cohabitation dans les milieux urbains. Elle est reconnue à l'échelle nationale et internationale comme une composante incontournable des stratégies de santé publique en contexte d'itinérance ou de consommation problématique.

L'implantation du site a reçu l'appui de nombreux partenaires locaux et institutionnels – organismes communautaires, établissements de santé, élus, tables de concertation – qui ont témoigné de l'importance de ce projet dans l'amélioration des conditions de vie dans le Sud-Ouest. Ces appuis, présentés en annexe du présent mémoire, traduisent une confiance précieuse à l'égard de notre mission et de notre engagement social.

Nous tenons à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont exprimé leur soutien.

Devant l'urgence d'agir et à la lumière des nombreuses données sociales et cliniques exposées dans ce mémoire, la Maison Benoît Labre a ainsi ouvert la toute première ressource d'inhalation supervisée à Montréal – un projet que nous préparions depuis près d'une décennie.

Il s'agit d'une avancée importante pour la santé publique, mais force est de constater que sa mise en œuvre n'a pas été sans embûches.

# TIRER LES BONNES LEÇONS POUR L'AVENIR

L'expérience de la Maison Benoît Labre dans le Sud-Ouest de Montréal soulève des apprentissages essentiels pour toute implantation de services de consommation supervisée. Les nombreuses mesures mises en place depuis l'automne 2024 – en collaboration avec le SPVM, le CIUSSS, l'arrondissement, la DRSP et les citoyens – ont contribué à une baisse notable des incidents, comme l'ont souligné publiquement le ministre Carmant et les autorités policières. Ces résultats démontrent que des solutions existent lorsqu'un réel effort de coordination est déployé.

Cela dit, il serait irresponsable d'ignorer les ratés qui ont marqué les premiers mois d'opération. L'arrivée du SCS au printemps 2024 a suscité un fort sentiment d'imposition chez une partie de la population, qui s'est dite surprise, mise à l'écart et privée d'un dialogue transparent. Ce ressenti a été largement relayé dans l'espace public, et il faut en tenir compte.

La Maison Benoît Labre reconnaît sa part de responsabilités, notamment dans certaines décisions prises sous pression – notamment l'ouverture précipitée de l'Halte-Répit alors que les aménagements n'étaient pas finalisés, ce qui a accru la pression autour de l'école voisine. Cela dit, ces difficultés relèvent surtout d'un problème de gouvernance publique, caractérisé par un manque de coordination, d'anticipation et de leadership partagé entre les autorités municipales, régionales et gouvernementales.

À la lumière de cette séquence, il est légitime de penser que, malgré son libellé général, le projet de loi 103 constitue une réponse directe à cette implantation spécifique. Il reflète une volonté gouvernementale de mieux encadrer ces initiatives pour éviter qu'un scénario semblable ne se reproduise.

Ce projet de loi doit donc s'accompagner de mécanismes concrets pour éviter que les erreurs du passé – et la charge qui en a découlé pour les organismes communautaires – ne deviennent la norme.

# Manque de communication, manque de transparence et manque de direction

La Maison Benoît Labre a été dans l'œil du cyclone lors des derniers mois. Une pression immense a été mise sur ses employés, des travailleurs essentiels du milieu communautaire. Rappelons-le, les professionnels sur le terrain se dévouent à la tâche pour améliorer la qualité de vie de nos plus vulnérables, et ceux-ci ont malgré tout évolué dans un environnement extrêmement pressurisé. Plusieurs ont dû quitter le navire pour préserver leur propre santé et puisqu'ils étaient inquiets de prendre part à un contexte aussi médiatiquement chargé : nombreux sont nos collègues qui ont subi des agressions verbales et physiques, que ce soit directement sur les lieux de travail, ou encore dans l'espace public lorsqu'un chandail à l'effigie de l'organisme était porté.

Pendant ce temps, les directions générale et clinique de La Maison Benoît Labre ont décuplé les appels à l'aide afin que les décideurs du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal, de l'Arrondissement du Sud-Ouest, du CIUSSS et de la DRSPM prennent leurs parts respectives de responsabilités afin d'accélérer la concertation et ensuite le déploiement de mesures permettant de favoriser la cohabitation sociale sur les lieux.

Trop souvent, nous nous sommes butés à des portes tournantes. L'administration publique qui craint de rendre des comptes au politique, le politique qui promet de financer les solutions travaillées avec l'administration publique, mais l'argent qui ne suit pas.

Nous avons beaucoup trop tourné en rond, et ce qui aurait dû être un travail concerté, harmonieux, fut en pratique laissé sur les épaules de l'organisme :

- L'École Victor-Rousselot fut et demeure passive, ne s'impliquant pas aux instances de concertation et à l'élaboration de solutions pour améliorer la cohabitation sociale, malgré les nombreuses mains tendues.
- L'Arrondissement du Sud-Ouest a décidé unilatéralement de vouloir délocaliser les installations de La Maison Benoît Labre sans même avoir un local de rechange en mire. Et ce, sans même avertir l'organisme, ni même les travailleurs de l'Arrondissement qui s'impliquent activement dans la proposition des solutions à la table. Nous sommes pourtant en communication avec le maire depuis près d'une décennie pour identifier de nouveaux locaux.
- Jusqu'à l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, volet Services sociaux, en avril 2025, La Maison Benoît Labre n'avait toujours pas convenu d'une solution avec le ministre Carmant pour le financement de son programme de logements, ce qui après plusieurs mois de démarches vers le service régional et le gouvernement a malheureusement contraint plusieurs retours à la rue pour des personnes demandant un soutien supplémentaire. Il est essentiel que le ministre donne les moyens au service régional de tenir l'engagement pris par Québec et que ce projet de loi s'accompagne d'un plan concret pour éviter d'importantes ruptures de service.

# CONCLUSION

Le projet de loi n° 103 marque un tournant dans l'encadrement des services de consommation supervisée au Québec. Il reflète une volonté gouvernementale de mieux baliser leur implantation et de répondre aux préoccupations exprimées par les citoyens. Mais cette volonté ne peut s'exercer au détriment des organismes communautaires qui, depuis des années, portent à bout de bras ces services essentiels sur le terrain.

La Maison Benoît Labre a accepté d'assumer son rôle de pionnière en matière de réduction des méfaits, consciente de l'urgence d'agir face à la crise des surdoses. Elle l'a fait avec détermination, mais aussi dans un contexte de grande instabilité, marqué par l'absence de coordination et de soutien clair de la part des instances décisionnelles. Ce mémoire ne vise pas à critiquer pour critiquer, mais à proposer des solutions concrètes, applicables dès maintenant, pour préserver l'intégrité du filet social québécois.

Relocaliser des organismes comme le nôtre – tout en assurant la continuité de leurs services et en les appuyant financièrement – n'est pas un luxe. C'est une responsabilité collective. C'est aussi une manière de reconnaître, en actes, le rôle indispensable que jouent les organismes communautaires dans l'écosystème de la santé publique.

Si le gouvernement souhaite réussir le virage qu'il amorce avec le projet de loi 103, il doit non seulement légiférer, mais aussi accompagner, compenser et écouter. Ce n'est qu'à ces conditions que l'on pourra éviter de répéter les erreurs du passé et garantir un avenir plus juste, plus cohérent et plus humain aux populations les plus vulnérables du Québec.

La Maison Benoît Labre tend donc la main aux parlementaires pour travailler ensemble à un encadrement plus juste, à des services mieux adaptés, et à une réponse sociale à la hauteur des enjeux que nous affrontons collectivement.

ANNEXES

01

Lettres d'appui (sur demande)

ANNEXES

02

Budget déménagement

Charges	Détail des calculs	Budget implantation et développement (3 ans)	Frais annuels (en ajout aux subventions actuelles pour le SCS)	3,5 % index
<b>Charges salariales développement + cohabitation</b>				
Responsable des relations avec la communauté	Consultations publiques + Éducation populaire + Développement du plan d'implantation et suivi de la cohabitation	344 000,00 \$	90 000,00 \$	93 150,00 \$
Chargé de projet (tech architect + suivi construction )	Élaboration du plan (6 mois), Démarches SEAO + Permis (8 mois), Supervision chantier et aéromécanique (12 mois) + Déménagement et rodage (12 mois) = +ou- 3 ans	258 000,00 \$	- \$	- \$
Intervenants cohabitation et soutien à la communauté	Développement d'outil de sensibilisation, développement d'une campagne sur le sentiment de sécurité et les SCS, rencontre les citoyens, les commerçants, etc 2 X 36h	- \$	131 040,00 \$	135 626,40 \$
<b>Total des charges salariales</b>		<b>602 000,00 \$</b>	<b>221 040,00 \$</b>	<b>228 776,40 \$</b>
<b>Frais de relocalisation</b>				
Achat immeuble	Voir CENTRIS + Frais de taxes municipales	3 500 000,00 \$	140 000,00 \$	144 900,00 \$
Coût de rénovations	Rénovations et conversion de l'immeuble, installations des systèmes de ventilation, de sécurité, aggrandissement des portes pour les civières, etc. Frais pour architecte, ingénieurs, structure et génie civil, adaptation des locaux et matériel spécialisé fonction des exigences de la CNEST, de Santé Canada et des directives de la Santé Publique	1 432 000,00 \$	- \$	- \$
Honoraires professionnels	Notaire, Communications, Avocats, FCI, etc.	78 000,00 \$	38 000,00 \$	39 330,00 \$
Frais D'aménagement	Frais pour l'achat de mobilier adapté (Bureaux, chaises et tables), Aménagement des locaux, Système d'organisation pour le stockage matériel DRSP et du matériel de l'organisme	168 000,00 \$	25 000,00 \$	25 875,00 \$
Charges mensuelles	Hydro + Internet + Téléphonie + Système de sécurité + Système de gestion de dossiers clients + EOS	- \$	71 000,00 \$	73 485,00 \$
Charges de réparations de l'immeuble		- \$	40 000,00 \$	41 400,00 \$
Charges d'entretien	Entretien en continu pendant l'ouverture	- \$	167 500,00 \$	173 362,50 \$
Imprévus		- \$	22 000,00 \$	22 770,00 \$
<b>Total des frais de relocalisation</b>		<b>5 178 000,00 \$</b>	<b>503 500,00 \$</b>	<b>521 122,50 \$</b>
<b>Total des charges salariales</b>		<b>602 000,00 \$</b>	<b>221 040,00 \$</b>	<b>228 776,40 \$</b>
<b>Frais administratif 15 %</b>		<b>867 000,00 \$</b>	<b>108 681,00 \$</b>	<b>112 484,84 \$</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 647 000,00 \$</b>	<b>833 221,00 \$</b>	<b>862 383,74 \$</b>

